



Communiqué de presse

Journée de l'Europe : la Clause de l'Européenne la plus favorisée, un atout pour adopter le meilleur de l'Europe pour tous

Paris, le 9 mai 2011. A l'heure où l'Europe est au cœur des débats politiques et certains de ses acquis parfois contestés, *Choisir la cause des femmes* affirme sa volonté de donner le meilleur pour les femmes dans toute l'Europe, son instrument, la Clause de l'Européenne la plus favorisée.

Fortes d'un **bouquet législatif constitué des 14 meilleures lois existant dans l'Union Européenne concernant les droits des femmes**, la Clause de l'Européenne la plus favorisée est applicable à toutes les citoyennes européennes.

Ces lois réglementent les droits spécifiques des femmes dans des domaines tels que **le choix de leurs maternités, leur vie professionnelle et familiale, la lutte contre les violences et la parité politique.**

L'Europe est une véritable chance pour les femmes et Choisir la cause des femmes s'emploie à concrétiser cette ambition.

L'Union Européenne a fait la preuve de son souhait de faire avancer les droits des femmes, le projet de la Clause de l'Européenne la plus favorisée peut contribuer au renforcement de cette volonté.

Contact presse :

Choisir la cause des femmes - Tél. : 01 47 05 21 48

choisirlacusedesfemmes@noos.fr

www.choisirlacusedesfemmes.org